



Commune de Murviel-les-Béziers

Formulaire de réservation des Serres

(Capacité d'accueil 110 personnes)

A retourner dûment complété et signé à l'accueil de la Mairie

Coordonnées du demandeur :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

COURRIEL :

TELEPHONE PORTABLE :

Date de la réservation :

Horaire :

Motif de la réservation : Rappel : la salle est prêtée gracieusement et exclusivement aux murviellois(es) pour les événements les concernant

.....
.....

Pièces obligatoires à fournir :

- Attestation d'assurance responsabilité locative pour une salle de location
- Justificatif de domicile
- Justificatif motif réservation (mariage, baptême, anniversaire,...)
- Deux chèques de caution (200€+ 100€)
- Signature de règlement

Fait à Murviel-les-Béziers, leSignature :

Commune de Murviel les Béziers

REGLEMENT : AIRE + LOCAL DES SERRES modifié par DCM du 19/12/2017.

CONDITIONS DE RESERVATIONS

Ce document fixe les règles prescrites lors de l'utilisation de l'aire et du local des Serres : respect du matériel et des lieux, respect de l'environnement **et de la tranquillité publique**.

Son but est de permettre aux utilisateurs de jouir pleinement de cet équipement public tout en excluant les nuisances.

Conditions de prêt : Les réservations doivent être effectuées au secrétariat de la mairie au maximum 6 mois avant et 12 mois dans le cas de mariage ou baptême.

- Cet espace (aire + local) est prêté gracieusement aux personnes privées **MAJEURES et RESPONSABLES** domiciliées à Murviel les Béziers ainsi qu'aux associations locales (un justificatif de domicile sera demandé lors de la réservation) ;
- L'occupant de cet espace devra fournir dès la réservation une attestation d'assurance en Responsabilité Civile et deux chèques de caution (associations comprises)

Horaires : les locaux sont mis à disposition pour une durée maximale d'une journée en semaine avec un contrôle des lieux le lendemain ; pour le week-end le prêt s'effectuera le vendredi avec échange des clés et contrôle le samedi matin avec le Policier Municipal ; pour ce qui concerne le samedi et dimanche, les locaux seront prêtés à la même personne pour ces deux jours avec un contrôle le lundi matin avec le Policier Municipal.

Respect des locaux, du matériel et de l'hygiène du local :

Toute anomalie ou dysfonctionnement constaté lors de la prise des locaux sera immédiatement signalé par l'occupant.

Cet espace (local + extérieur) doit être rendu propre et rangé : ceci sous entend qu'après chaque utilisation, et avant de quitter les lieux, il doit être procédé :

- Au nettoyage du matériel (tables, chaises) et à son rangement dans le local approprié,
- Au nettoyage des locaux : sols, banque, évier, sanitaires...et de l'espace extérieur (ramassage des saletés, papiers, gobelets, bris de verre....)
- A l'enlèvement des déchets ménagers qui seront déposés dans des sacs dans les conteneurs à disposition.
- A l'extinction des luminaires et à la fermeture à clé des portes des locaux.

Aucune dégradation ou disparition de matériel, ni aucun dommage ne devront être constatés.

Nuisances : L'occupant des locaux est l'unique responsable en cas de nuisances susceptibles d'être causées, notamment du bruit et du non respect des consignes. **En cas de diffusion de musique, le volume du son sera raisonnable et devra être abaissé à partir de minuit afin de respecter les lieux environnants.**

Cautions : Un chèque d'un montant de 200 € sera demandé lors du prêt des locaux pour la caution « respect du matériel, du rangement et du nettoyage des locaux et respect de l'environnement » + **un chèque de caution de 100 € pour le respect du bruit (en cas de débordement sonore le chèque sera encaissé de plein droit).**

Après chaque utilisation, un contrôle des lieux sera effectué avant restitution des chèques de caution.

En cas de non respect des consignes et dispositions de ce règlement, les chèques seront encaissés et aucune salle (ou local) municipale ne sera prêtée à l'occupant.

Je soussigné (e) :

Déclare avoir pris connaissance du règlement de l'espace : Aire + local des Serres et m'engage à le respecter.

Signature :